

1670-10-16
Notaire Séverin Ameau dit Saint-Séverin

Contrat de mariage

de
Marie-Claude Chamois
et
Pierre Forcier

Auteur: Pierre Frigon

ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON

St-Hubert, le 26 avril 1994

Monsieur Yvon Martin
Archives nationales
225, rue Des Forges
Trois-Rivières, Qc
G9A 2G7

Objet: contrat de mariage de François Frigon et Marie-Claude Chamois, 1670 (?)

J'ai lu avec un intérêt des plus attentif le document intitulé "Testament de Louis Le Bicheur, Sieur de la Roche" que vous avez eu le talent et la patience de transcrire en clair. Constatant que vous êtes familier avec la redoutable écriture du notaire Séverin Ameau, il m'est apparu naturel de recourir à vous pour déchiffrer un document qui m'a été impénétrable.

Le microfilm étant illisible, j'ai consulté l'original du contrat de mariage de Marie-Claude Chamois et de Pierre Forcier, aux archives de Trois-Rivières. Ce contrat est, (microfilm no 3742, acte no 195), daté du 16 octobre 1670. Il n'en reste qu'un lambeau recto-verso. L'encre est effacée à plusieurs endroits; les côtés sont déchiquetés; l'original est collé entre deux feuilles d'un papier filandreux qui masque des parties d'écriture. Un document en bien piteux état! Toutefois, j'ai réussi à déchiffrer les noms de Pierre Forcier et de Marie Le Neuf, en haut de la première page ainsi que quelques mots par ci par là. La signature à la fin du document pourrait être Chamois écrit d'une écriture incertaine et enfantine. Marie était alors âgée de 16 ans. Elle faisait parti du groupe des Filles du Roy débarquées en 1670.

Ce contrat fait parti des plus précieux documents que nous ayons sur notre ancêtre maternelle. Nous vous serions donc très reconnaissants d'accepter de vous pencher sur ce court texte et de le transcrire en clair. Cette transcription serait reproduite dans notre bulletin avec les mentions d'usage.

Par ailleurs, ce contrat de mariage a été annulé et Marie-Claude Chamois en a signé un autre avec François Frigon, notre ancêtre paternel. Nous avons la preuve de l'existence de ce contrat. Cependant, la date en est inconnue ainsi que le nom du notaire qui l'a rédigé. Toutefois, suite à la consultation du contrat de mariage de Pierre Forcier, il m'est apparu très probable que le notaire qui a annulé le contrat de Forcier pourrait très bien être celui qui a rédigé le contrat de François Frigon et de Marie-Claude Chamois, soit Séverin Ameau. Ce qui me semblerait logique, pour des raisons pratiques. En effet, annuler un mariage, même non officialisé par l'Église, ne devait pas être un sinécure, à cette époque. J'imagine qu'on avait avantage à faire affaire avec le même notaire pour simplifier la procédure.

Si le notaire qui a rédigé le contrat de François et de Marie-Claude est Ameau, il en existe peut-être une copie dans ses papiers. Or, il semble qu'aux Archives, il n'y ait trace de ce contrat. La question que je me pose, est de savoir s'il existe des actes notariés de Ameau qui seraient gardés dans des archives privées. Par exemple, dans celles d'une congrégation religieuse.

À votre connaissance, existe-t-il des actes notariés de Ameau qui seraient gardés ailleurs qu'aux Archives Nationales du Québec?

Souhaitant que vous puissiez consacrer un peu de temps à ces demandes, je vous prie d'accepter mes salutations les plus cordiales et l'expression de mon estime.

Pierre Frigon,
Secrétaire de l'Association

2700, rue Tremblay
St-Hubert (Québec)
J3Y 4B7
Dom: 678-9786
Bur: 738-9818

ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON

St-Hubert, le 3 novembre 1998

Monsieur Yvon Martin
2571, rue André
Pointe-du-Lac (Qc)
G0X 1Z0

Objet: contrat de mariage de Pierre Forcier et Marie-Victor (Claude) Chamois

Quel ne fut pas ma surprise et mon enthousiasme d'apprendre que vous avez réussi à lire le texte malgré l'état lamentable de son support physique !

Je vous remercie bien sincèrement d'avoir consacré beaucoup de votre temps à « vaincre la difficulté ».

Je vous prie d'accepter mes salutations amicales et l'expression de mon estime.

Pierre Frigon,

304-2390, rue Henriette Céré
St-Hubert (Québec)
J3Y 9B6

Dom: (450) 678-9515
Boîte électronique : pfrigon@cam.org

**CONTRAT DE MARIAGE
DE
MARIE-CLAUDE CHAMOIS
ET
PIERRE FORCIER
16 OCTOBRE 1670**

**TRANSCRIT PAR YVON MARTIN
ARCHIVISTE
AUX
ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

DESCRIPTION DANS PARCHEMIN

Contrat de mariage entre Pierre Forcier, natif de Saint-Saubin en la ville de Nantes, fils de feu Guillaume Forcier, farinier et de feu Sébastienne Gaultier, de de la ville de Nantes; et Marie-Victor Chamois, native de la paroisse de St Jean de Gres, ville de Paris, fille de feu Henri Chamois, secrétaire du roi et de Jacqueline.

Observation : acte endommagé et sans intitulé.

Notaire Ameau, dit Saint-Séverin.

16 octobre 1670.

TRANSCRIPTION DU CONTRAT

Note: les mots entre parenthèses sont des mots dont la lecture est douteuse et sont à confirmer. Dans les bouts de lignes, le texte étant écrits dans une zone noircie, j'ai parfois dû extrapoler à partir de quelques lettres lisibles. Ces mots aussi sont entre parenthèses et sont à confirmer.

- 1- A(u Traicté) de Mariage (qui au bon Plaisir de Dieu Sera)
- 2- (Faict Et Solemnizé) en Face de nostre (mere Sainte Eglise Catholique)
- 3- Apostolique Et Romaine Entre Pierre Forcier natif D(e la*)
- 4- paroisse De Saint Saubin En La Ville de Nantes Filz de deffunct
- 5- Guillaume Forcier En Son Vivant farinier delad'(ite) Ville Et de deffuncte
- 6- Sébastienne Gaultier Ses Pere et mere dune part Et Marie
- 7- Chamois
- 8- Victor natisve de la Paroisse de S(ain)^t Jean en Gres a Paris Fille
- 9- de deffunct Henry chamois Secretaire du Roy En Son Vivant Et
- 10- De Jacqueline (espace libre) Ses Pere Et mere dautre (part) (passé devant*)
- 11- Severin Ameau Nottaire Royal aux Trois rivières Soubz Signe
- 12- Furent Presens En leurs Personnes lesdicts Contractants leurs
- 13- Parents Et leurs amis Presence desquels Ladictte Marie chamois
- 14- a Promis Foy Et Traicte de mariage audict Pierre Forcier lequel
- 15- aussy de Sa Part a Promis Prendre en mariage Pour Sa Femme et

- 16- legitime espouse ladicte Marie chamois le Plustost que Faire Se
- 17- (p*)oura Si Dieu Et nostre mere Sainte Eglise y Consent Et acorde
- 18- (En Contemplation*) duquel Futur mariage Ledit
- 19- Pierre Forcier Et Marie chamois Contractants Futurs espoux (partie manquante)
- 20- et accorde Vivre Ensembled Uns Et Communs en biens sito(st*)
- 21- a pres led'(it) mariage accompli Et Consummé En laquelle communauté
- 22- (ledi)^t Forcier a declare apporter premierement La somme de deux cent livres
- 23- (lu*)y appartenant En ce pays en effects a ce estimée Et en (Joaillerie*)
- 24- (partie manquante) Valeur de deux mil livres En Heritage (Vignee*) Située en la
- 25- Paroisse de Saint Herblin Proche de Nantes Et a leditc Forcier (futur*)
- 26- espoux doié Et doüe Lad(it)^e Marie chamois du douaire Constitué (en la*)
- 27- Ville de Paris Laquelle a déclaré apporter En ladicte Communauté (la*)
- 28- Somme de Cent livres En Hardes Et autres effects a ce estimé a (illisible)
- 29- Ont accordé lesdicts contractants Futurs espoux Se Faire (reciproquement*)
- 30- don mutuel au Survivant des deux lequel Jouira a perpétuité de (tous*)
- 31- les biens meubles et Immeubles appartenants a ce (Present Inventaire*)
- 32- apres son deceds Et Si Dieu leur donne des enfants issus dud(i)^t Futur
- 33- mariage Ils ont Consent y et accordé Sacrisfier de Part Et daut^{re} (aux Us*)
- 34- Et Coustumier de Paris Le tout ainsy accordé entre lesd(it)^s Contra.(c)^{tants}
- 35- Et passé aux trois rivières Ce Jourdhuy Seiziesme Jour doct(o)^{bre} mil Six
- 36- cent Soixante Et dix Presence de leurs bons asmis desquels Ils ont (ecris*)
- 37- et Signé ascavoir de la Part dud(i)^t Forcier Jacques leneuf escuyer (Sieur*) de la (Potterie*)
- 38- Dam(oise)^{lle} Marguerite Legardeur Sa femme Michel leneuf escuyer (Sieur de la*)
- 39- Dam(oise)^{lle} Marie denys Sa femme Louis Tardif Et Marie Al(e)^{nce} (Sa femme*)
- 40- denys Brosseau Et de la Part delad(ite) Marie Chamois Jacques Marcotte
- 41- (El)izabeth Sallé Sa femme Marie Magdelaine (hebert*) Sa compagne
marque dud(it) Forcier

jacques Marcotte

marque de lad(it)^e Marie Chamois

marque de Lad(it)^e Sallé

marque Dud(i)^t Jacques (Leneuf*)

marque de lad(it)^e Aalence

marque DB denys Brosseau

AMEAU

() : abréviation complétée

(*) : sous toute réserve

(illisible) : texte trop pâle ou caché par une surimpression de caractères/taches ou autres

(partie manquante) : document détérioré auquel il manque des parties du texte original
(italique) : formule ou terme utilisé de façon répétitive par le notaire dans des contrats de même nature

Yvon Martin
7 novembre 1998